

➤ **Prendre en compte les conditions de vie des jeunes dans les politiques régionales**

Afin de coller au plus près de leurs besoins et de mieux connaître tous les enjeux auxquels doit répondre une politique jeunesse pertinente, la Région Auvergne a souhaité disposer de données statistiques et d'éléments objectifs sur les conditions de vie des jeunes Auvergnats. Elle s'est donc naturellement associée à l'INSEE à cette fin.

La présente étude permet de confirmer deux tendances principales : une précarité de l'emploi particulièrement marquée pour les jeunes et notamment pour les femmes, ainsi qu'une émancipation plus précoce de la jeunesse auvergnate.

Elle permet également d'identifier deux enjeux majeurs pour le développement à venir de l'Auvergne : une attractivité grandissante de notre Région qui devra encore être accentuée, l'Auvergne se hissant déjà au 6^e rang des régions les plus attractives pour les jeunes et une forte présence étudiante, atout indéniable pour inverser les tendances démographiques régionales.

En connaissant mieux ses jeunes, leurs besoins et leurs attentes à l'heure d'entrer dans la vie active, la Région est en mesure d'affiner ses dispositifs, pour agir avec le plus d'efficacité possible. C'est à ce prix que l'Auvergne gardera ses jeunes et restera une région attractive, pour tous, dans les prochaines décennies.

René Souchon,
Président de la Région Auvergne

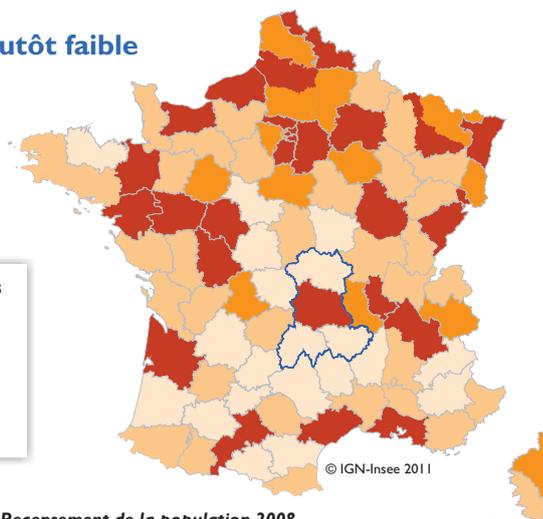
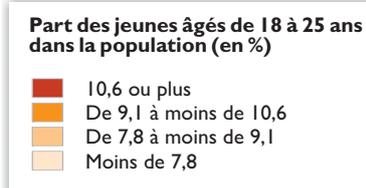
En 2008, les jeunes âgés de 18 à 25 ans représentent 9 % de la population auvergnate. À 18 ans, plus de sept jeunes sur dix sont scolarisés tandis qu'à 25 ans, les trois quarts d'entre eux ont un emploi. Les conditions d'emploi des jeunes actifs auvergnats sont plus précaires que celles des jeunes Français, en particulier pour les femmes. L'Auvergne souffre d'un solde migratoire déficitaire avec les autres régions métropolitaines pour les 18-25 ans. L'enjeu pour la région sera de conserver ses jeunes, notamment ceux qu'elle a formés. L'amélioration de leurs conditions d'emploi constitue une piste d'action possible. La présence importante des étudiants est un atout pour la région, grâce notamment au rayonnement extra-régional des pôles universitaires. Près d'un étudiant auvergnat sur cinq cumule études et activité. Dans une région où les jeunes s'émancipent plus tôt, donner aux jeunes les moyens d'assumer financièrement leur autonomie constituera un enjeu de premier ordre.

➤ **Michel LEJEAU, Sébastien TERRA, Insee Auvergne**

Au 1^{er} janvier 2008, 120 775 jeunes âgés de 18 à 25 ans résident en Auvergne. Leur part dans la population régionale a constamment baissé depuis les années quatre-vingt. Cette tranche d'âge représente 9 % de la population auvergnate, soit un point de moins que la moyenne métropolitaine. L'Auvergne se classe ainsi parmi les trois régions françaises ayant ce taux le plus faible, devançant seulement le Limousin et la Corse.

Ce déficit de jeunes concerne surtout les départements du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Allier où la part des 18-25 ans dans la population ne dépasse pas 8 %. Ces trois départements figurent ainsi parmi les 20 départements métropolitains comptant la plus faible proportion de jeunes. Seul le Puy-de-Dôme, fort de ses 28 000 étudiants, se maintient dans le premier quart du classement. ▶

▶▶ **Une part des jeunes dans la population plutôt faible**

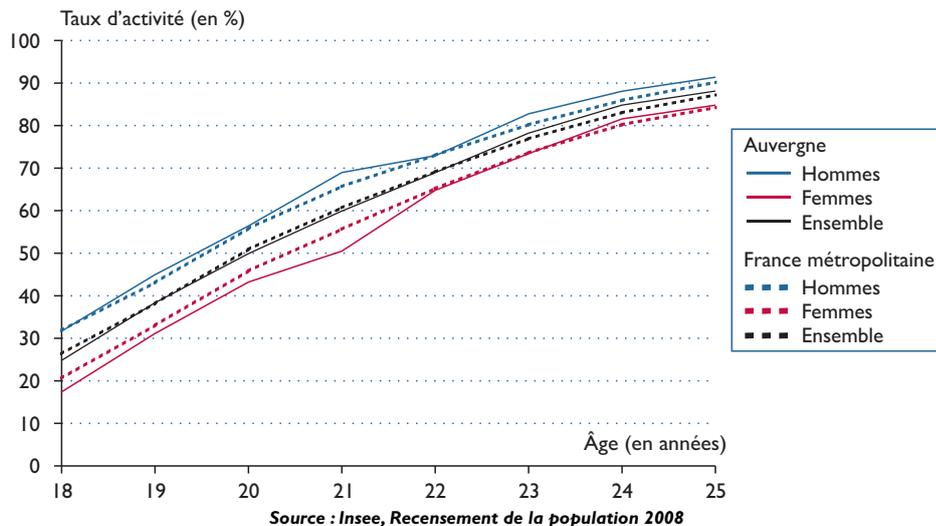


À 25 ans, près de 9 Auvergnats sur 10 ont débuté leur vie active

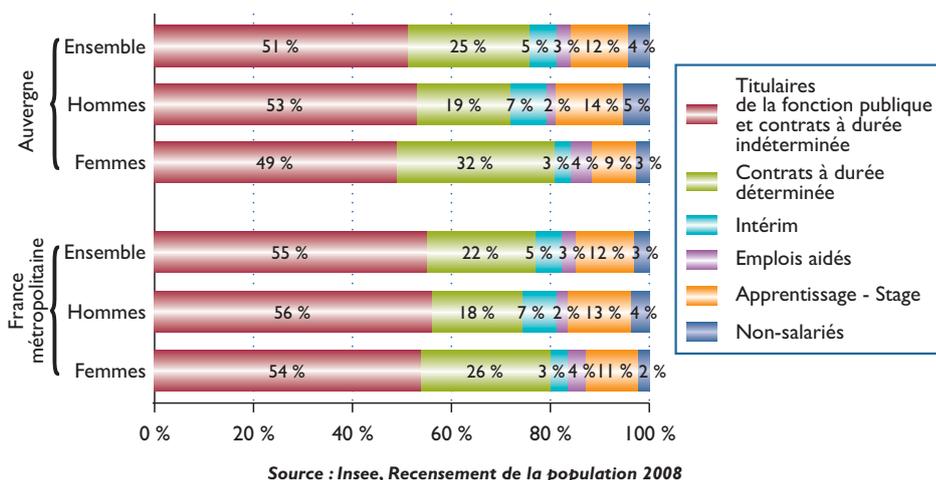
Près de la moitié des jeunes Auvergnats âgés de 18 à 25 ans exerce une activité professionnelle rémunérée. Cette proportion est toutefois très variable selon l'âge. À 18 ans, plus de sept jeunes sur dix sont scolarisés, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur. Un quart seulement se positionne sur le marché du travail : 17 % des jeunes sont en emploi tandis que 8 % en recherchent un. La proportion de jeunes poursuivant des études diminue avec l'âge tandis que, dans le même temps, leur participation au marché du travail s'accroît. À 25 ans, les trois quarts des jeunes ont un emploi, 14 % en recherchent un et seuls 6 % poursuivent encore leurs études.

L'Auvergne se situe parmi les régions où la part des jeunes scolarisés est élevée, en particulier jusqu'à 22 ans. En corollaire, le taux d'activité des jeunes Auvergnats âgés de 18 à 25 ans est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine. Ce constat global masque des différences de comportement entre hommes et femmes. En Auvergne, comme au niveau national, les jeunes hommes tendent à quitter plus tôt le système scolaire tandis que les jeunes femmes prolongent davantage leurs études. À 18 ans par exemple, 66 % des garçons auvergnats ont un statut d'étudiant ou d'élève contre près de 80 % des filles du même âge. Ces différences de genre sont plus accentuées en Auvergne. La part des actifs parmi les jeu-

►► Taux d'activité par sexe et âge



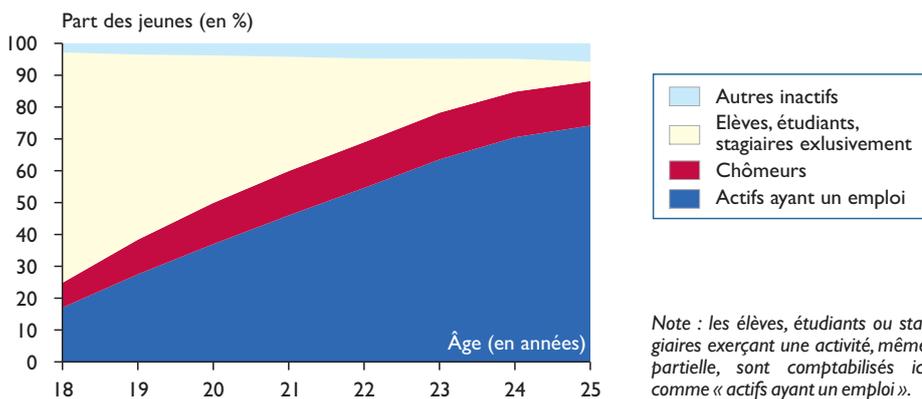
►► Conditions d'emploi des jeunes de 18 à 25 ans



nes hommes est globalement plus élevée qu'au niveau métropolitain. Inversement, les jeunes Auvergnates restent scolarisées

plus longtemps que les jeunes femmes françaises et présentent, par conséquent, un taux d'activité plus faible. ▶

►► Situation professionnelle des jeunes Auvergnats âgés de 18 à 25 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Des conditions d'emploi plus difficiles pour les jeunes Auvergnates

En Auvergne comme au niveau national, les jeunes sont les premiers concernés par les formes particulières d'emploi : contrats à durée déterminée (CDD), intérim, contrats aidés ou encore apprentissage. En Auvergne, 45 % des jeunes âgés de 18 à 25 ans qui occupent un emploi disposent d'un contrat de ce type. La précarité des contrats des jeunes Auvergnats est particulièrement marquée : la part des jeunes bénéficiant d'un contrat sans limite de durée est nettement inférieure à la moyenne nationale.

Les jeunes Auvergnates en emploi sont dans une situation particulièrement délicate. La part des femmes travaillant sous une forme particulière d'emploi est supérieure de cinq points à la moyenne métropolitaine. À la nature des contrats s'ajoute une autre source de précarité : celle liée à la durée du travail. Plus d'un tiers des jeunes femmes de 18 à 25 ans qui occupent un emploi l'exerce ainsi à temps partiel.

Enfin, le chômage touche 23,9 % des jeunes actifs auvergnats ayant achevé leurs études, soit une proportion légèrement inférieure au taux métropolitain (25,1 %) plaçant l'Auvergne au 14^e rang des régions métropolitaines.

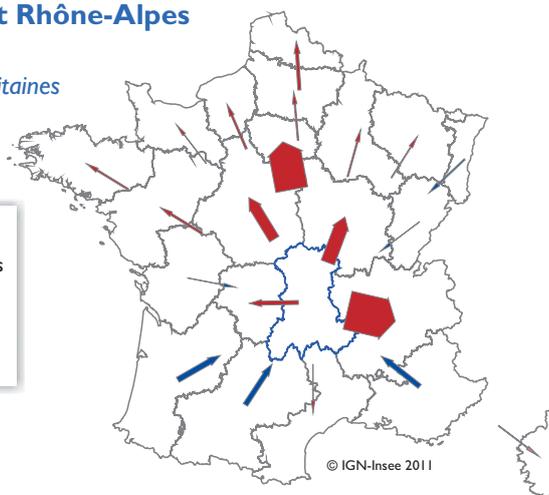
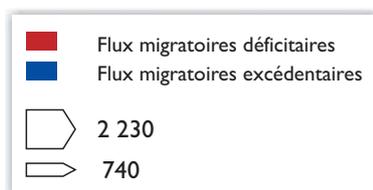
Les Auvergnates pâtissent d'une situation plus défavorable avec un taux de chômage supérieur de quatre points à celui des hommes (26,2 % contre 22,0 %).

Retenir les jeunes : un enjeu clé pour la région

Les jeunes constituent une population particulièrement mobile. L'accès aux études, la mise en couple ou encore l'accès au premier emploi sont quelques-uns des facteurs qui expliquent cette mobilité accrue. Près de 22 000 jeunes de 18 à 25 ans se sont installés en Auvergne entre 2003 et 2008 ; ces arrivants représentent 18,1 % de la population des jeunes Auvergnats en 2008. L'Auvergne figure ainsi parmi les régions où la part des nouveaux arrivants parmi la population jeune est la plus importante (6^e rang). L'Auvergne présente toutefois un solde migratoire

Des flux migratoires déficitaires avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes

Solde migratoire de l'Auvergne avec les autres régions métropolitaines



Source : Insee, Recensement de la population 2008

déficitaire vis-à-vis des autres régions métropolitaines : 18 670 jeunes âgés de 18 à 25 ans s'y sont installés entre 2003 et 2008 tandis que 21 350 jeunes l'ont quitté. Globalement, sur cette période, l'Auvergne a perdu près de 2 700 jeunes dans ses échanges avec les autres régions, au détriment en particulier de Rhône-Alpes et de l'Île-de-France. Ce déficit migratoire est toutefois compensé par les arrivées de jeunes en provenance de l'étranger (2 800).

Dans une région où le vieillissement est plus accentué, assurer le renouvellement de la population active est un défi majeur. À cet égard, maintenir l'attractivité auprès des jeunes s'avère d'autant plus important pour l'Auvergne qu'elle ne peut compter sur ses propres effectifs « naturels » compte

tenu de sa faible natalité. L'implantation et le développement d'activités économiques susceptibles d'accueillir des populations jeunes ou de retenir les jeunes Auvergnats, et l'amélioration de leurs conditions d'emploi particulièrement défavorables constituent quelques pistes d'actions possibles pour infléchir cette tendance.

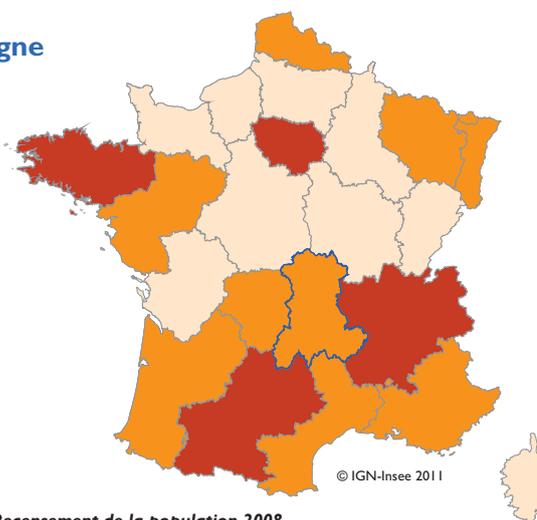
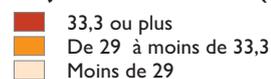
La forte présence étudiante : un atout pour l'Auvergne

Au 1^{er} janvier 2008, 38 100 étudiants âgés de 18 à 25 ans résident en Auvergne. Ils représentent 31,5 % de l'ensemble des jeunes habitant dans la région, soit une proportion qui place l'Auvergne dans le premier tiers des régions métropolitaines. L'unité urbaine de Clermont-Ferrand concentre plus de 70 % des étudiants résidant en Auvergne. En relais, les pôles d'enseignement supérieur de l'Allier captent 12 % des étudiants de la région.

La région apparaît particulièrement attractive auprès des étudiants : en 2008, 27,5 % des étudiants résidant en Auvergne n'y habitaient pas cinq ans auparavant. L'Auvergne figure ainsi au 5^e rang métropolitain pour la part des nouveaux arrivants parmi les étudiants. Entre 2003 et 2008, près de 1 600 étudiants se sont installés en Auvergne en provenance de l'étranger ; ils représentent 15 % des arrivées d'étudiants. Inversement, sur la même période, 9 500 jeunes qui résidaient en Auvergne ont quitté la région pour étudier dans une autre, principalement en Rhône-Alpes (33 %) et en Île-de-France (16 %).

Les étudiants bien présents en Auvergne

Part des étudiants dans la population des jeunes de 18 à 25 ans (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Les jeunes actifs sont présents dans des secteurs d'activité différents de leurs aînés

Secteur d'activité	Jeunes de 18 à 25 ans		Actifs en emploi de 26 à 64 ans
	Ensemble des actifs en emploi	Étudiants en emploi	
Agriculture	3,7 %	2,4 %	6,0 %
Industrie	14,3 %	10,4 %	17,5 %
Construction	10,6 %	4,4 %	6,7 %
Commerce, transports, hébergement et restauration	26,7 %	25,8 %	19,6 %
Information et communication	1,4 %	2,1 %	1,3 %
Activités financières et d'assurance	2,0 %	2,8 %	2,3 %
Activités immobilières	0,8 %	1,1 %	0,8 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	11,3 %	8,9 %	7,2 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	24,0 %	35,8 %	33,3 %
Autres activités de services	5,4 %	6,3 %	5,3 %

Source : Insee, Recensement de la population 2008

La région Midi-Pyrénées attire également des jeunes qui résidaient auparavant en Auvergne (9 %), surtout dans le Cantal. Cette attractivité de l'enseignement supérieur régional constitue une opportunité pour l'Auvergne. En effet, à moyen terme, les tendances démographiques propres à l'Auvergne devraient conduire à une baisse du nombre de jeunes. L'élargissement du recrutement des pôles universitaires auvergnats permettrait de compenser ce handicap. ▶

Travailler et étudier : une réalité pour 7 400 étudiants

En 2008, 19,4 % des étudiants auvergnats cumulent études et activité, soit quatre points de moins que la moyenne métropolitaine. Seules trois régions (Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Rous-

sillon et Corse) ont une proportion plus faible.

Pour certains étudiants, l'emploi s'intègre dans leur cursus universitaire. C'est le cas notamment pour les étudiants internes en médecine ou les élèves fonctionnaires (par exemple étudiants de l'École nationale des finances publiques de Clermont-Ferrand) qui suivent des études partiellement ou totalement rémunérées.

Pour d'autres, travailler tout en poursuivant ses études supérieures peut relever de motivations diverses : besoin financier, d'autonomie ou d'expérience en vue d'une insertion dans la vie active. Les étudiants exerçant une activité professionnelle le font principalement dans deux secteurs d'activité. D'une part, les secteurs du commerce (17 %) et de l'hébergement et restauration (7 %) offrent

traditionnellement de nombreux « jobs » d'étudiants. D'autre part le secteur de l'administration publique, de l'enseignement et de l'action sociale en attire plus d'un tiers (36 %). Les étudiants en médecine et les élèves fonctionnaires s'insèrent par exemple dans ce secteur. De plus, certains étudiants, et notamment les étudiants boursiers, peuvent occuper des postes d'assistant d'éducation dans les collèges et lycées de la région.

Pour financer leurs études, les jeunes Auvergnats les plus modestes peuvent aussi bénéficier de bourses attribuées sur des critères sociaux. Pour l'année universitaire 2009-2010, l'Auvergne compte 12 800 étudiants boursiers sur critères sociaux (de tous âges), soit 28,7 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur régional.

Les revenus des jeunes Auvergnats : des disparités marquées

	Déciles du revenu mensuel imposable par part fiscale (en euros)									Nombre de foyers fiscaux
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Allier	76	364	558	725	868	1 007	1 137	1 279	1 470	15 800
Cantal	164	430	608	763	899	1 029	1 140	1 262	1 438	6 630
Haute-Loire	192	445	617	762	893	1 019	1 138	1 277	1 455	9 970
Puy-de-Dôme	148	404	572	729	875	1 017	1 154	1 295	1 505	31 520
Auvergne	138	403	579	737	879	1 017	1 145	1 284	1 480	63 920

Champ : foyers fiscaux dont le déclarant ou son conjoint est âgé de 18 à 25 ans

Note : 10 % des jeunes Auvergnats (décile 1) vivent dans un foyer fiscal dont le revenu mensuel imposable est inférieur à 138 euros par part fiscale, 50 % dans un foyer dont le revenu mensuel imposable est inférieur à 879 euros par part fiscale et 90 % dans un foyer dont le revenu mensuel imposable est inférieur à 1 480 euros par part fiscale.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2008

Cette part est supérieure de plus de quatre points à la moyenne métropolitaine et place l'Académie de Clermont-Ferrand au 12^e rang des 26 académies de métropole. ▶

Les revenus des jeunes Auvergnats

En 2008, l'Auvergne accueille sur son territoire 64 000 foyers fiscaux dont le déclarant ou son conjoint est âgé de 18 à 25 ans. La moitié d'entre eux a un revenu imposable mensuel inférieur à 880 euros par part fiscale. Les 10 % des foyers fiscaux les plus modestes déclarent un revenu imposable équivalent à 140 euros par mois pour une personne seule. Ce sont les jeunes résidant dans l'Allier qui perçoivent généralement les revenus les plus faibles.

Si ces montants peuvent paraître modestes, il convient de préciser que les allocations logement, les bourses sur critères sociaux ou encore les indemnités de stage pour les stages obligatoires de moins de trois mois ne sont pas incluses dans le revenu déclaré. Par exemple, plus de 41 000 jeunes Auvergnats bénéficient en 2008 d'une prestation délivrée par les Caisses d'allocation familiale, principalement d'une allocation logement. ▶

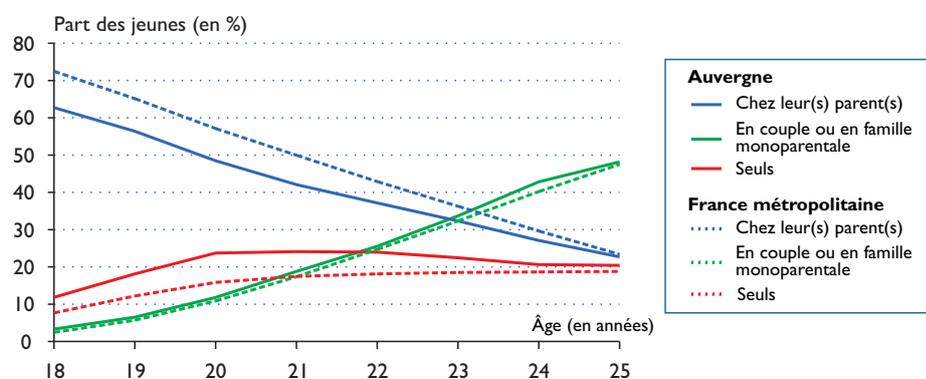
Les jeunes Auvergnats s'émancipent plus tôt

La part des jeunes vivant chez leurs parents, très majoritaire à 18 ans (62 %), diminue quand l'âge augmente. À partir de 20 ans, plus d'un jeune sur deux ne vit plus au domicile de ses parents. De ce point de vue, les jeunes Auvergnats se distinguent des jeunes Français. À tous les âges, ils sont plus souvent indépendants, la différence étant particulièrement marquée pour les étudiants. Elle s'explique notamment par un prix des logements plus abordable et par la forte concentration de l'offre d'enseignement supérieur sur la métropole clermontoise. Dans une région étendue et

peu densément peuplée, les étudiants sont souvent contraints de quitter le foyer familial pour se rapprocher de leur lieu d'études. Ainsi, seuls 35 % des étudiants auvergnats cohabitent avec leurs parents contre 47 % des jeunes étudiants français. C'est logiquement dans le Puy-de-Dôme, qui attire la majeure partie des étudiants auvergnats, que la part des jeunes vivant chez leurs parents est la plus faible.

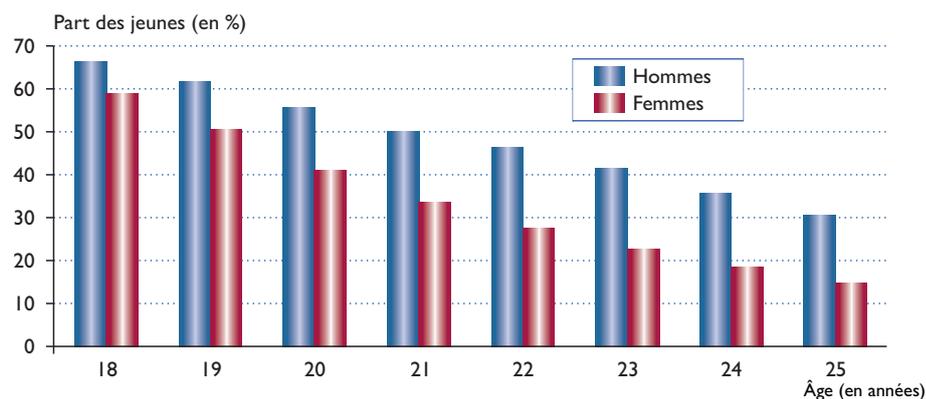
L'Auvergne se devra d'apporter aux jeunes les moyens d'assumer financièrement cette autonomie plus précoce. Les jeunes Auvergnates acquièrent leur autonomie plus tôt. Dès 21 ans, les deux tiers des femmes ont quitté le domicile des parents, contre à peine la moitié des hommes. À 25 ans, moins de 15 % des femmes cohabitent toujours avec leurs parents contre plus du double pour les hommes. ▶

Mode de cohabitation des jeunes en Auvergne et en France métropolitaine en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Part des jeunes Auvergnats vivant encore chez leurs parents en 2008



Source : Insee, Recensement de la population 2008

► Méthodologie

Cette étude porte sur les jeunes âgés de 18 à 25 ans résidant dans la région Auvergne. Elle se fonde principalement sur les données du recensement de la population 2008.

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés lorsqu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle, les femmes ou hommes au foyer.

Un étudiant est défini dans cette étude comme un jeune de 18 à 25 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement et dont le niveau de diplôme est au moins supérieur au baccalauréat. Cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes « étudiants post-bac », les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi. Un étudiant auvergnat est un étudiant résidant en Auvergne, quel que soit son lieu d'étude.

Les nouveaux arrivants en Auvergne comptabilisés dans cette étude intègrent l'ensemble des personnes ayant déclaré, lors du recensement de la population de 2008, habiter dans une autre région fran-

çaise ou à l'étranger cinq ans auparavant. De façon équivalente, les jeunes quittant l'Auvergne sont l'ensemble des personnes habitant dans une région française autre que l'Auvergne et ayant déclaré résider en Auvergne cinq ans auparavant. La question posée au recensement « Où habitiez-vous il y a cinq ans ? » ne permet pas de prendre en compte les personnes ayant effectué de multiples migrations entre régions au cours de la période. Le recensement sous-estime donc le nombre réel d'arrivées qu'a connues la région sur une période de cinq ans.

Revenus des jeunes

Les revenus des jeunes Auvergnats sont étudiés à partir des revenus fiscaux localisés pour l'année 2008. Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution et non pas un revenu disponible.

Le champ étudié est constitué par l'ensemble des foyers fiscaux résidant en Auvergne dont le déclarant ou son conjoint est âgé de 18 à 25 ans en 2008. Le nombre de parts du foyer fiscal est utilisé pour tenir compte des différences de structure des foyers fiscaux.

Les prestations familiales légales (telles que les allocations familiales, le complément familial, ou l'allocation logement) et les bourses sur critères sociaux ne sont pas incluses dans le revenu déclaré par les ménages. De même, les indemnités de stage versées par les entreprises à l'occasion d'un stage obligatoire de trois mois au plus et faisant partie intégrante du programme de l'école ne sont pas déclarées.

Les étudiants de moins de 26 ans ayant perçu un salaire peuvent soit déclarer uniquement la fraction des salaires qui dépasse trois fois le montant mensuel du SMIC, soit déclarer l'intégralité des salaires perçus afin de préserver leurs éventuels droits à la prime pour l'emploi.